

## IL NE PEUT PLUS RESTER SEUL

---

Par Profil supprimé Postée le 23/08/2013 21:29

Mon père 67 ans, est à un stade alcoolique important avec atrophie du cerveau, une démarche très lente...

Il vit à domicile mais bénéficie d'une livraison de repas à domicile et de personne qui lui assure sa toilette.

Il y a déjà 1 an il ne mangeait plus, et agressait les personnes de l'association à domicile. Il avait été hospitalisé suite à l'une de ses nombreuses chutes. L'ADMR ne souhaitait plus intervenir chez lui.

Ma tante et moi avons fait les démarches pour le placer sous curatelle renforcée car ils se privait de médicaments et repas pour donner de l'argent à 2 personnes. Les médecins ont réussi à faire revenir l'ADMR chez lui car il ne souhaite pas aller dans une institution pour se soigner ni même en maison de retraite.

1 an après, il se prive encore de ses repas boit toujours autant, l'ADMR ne veut plus intervenir chez lui. Il est actuellement à l'hôpital mais que faire ? Il refuse toujours de se soigner ou d'aller en maison de retraite, il souhaite retourner à son domicile ce qui est impossible au vue de son état.

Son médecin, ma tante et moi sommes désarmés face à la situation que peut-on faire ?

---

### Mise en ligne le 26/08/2013

Bonjour,

Nous entendons votre détresse par rapport à la situation de votre père. Il est toujours très compliqué de trouver des solutions lorsque la personne refuse les aides qui lui sont proposées. Ces aides sont d'ailleurs souvent vaines si la personne concernée n'est pas partie prenante de la démarche de soin.

Etant donné la situation, nous supposons que vous avez déjà beaucoup parlé avec votre père, des aides possibles et de son état de santé. Vous avez sûrement aussi évoqué les raisons pour lesquelles il en est là aujourd'hui et ce pour quoi il a eu "besoin" de consommer de l'alcool. Nous ne pouvons que vous conseiller de continuer à le faire et, en fonction de son état de santé, et en collaboration avec les professionnels qui le suivent, d'envisager de nouvelles hospitalisations si nécessaire.

Les structures que nous avons à disposition dans notre base de données (CSAPA, "Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie") reçoivent les personnes dépendantes si elles sont d'accord pour s'engager dans un processus de soin. Elles reçoivent également les personnes de leur entourage lorsque la situation devient trop difficile à vivre. Peut-être pourriez-vous vous rapprocher de l'un de ces centres qui pourra vous apporter écoute et soutien dans les difficultés que vous rencontrez.

Pour obtenir l'une de ces adresses, ou tout simplement pour en parler de vive voix, vous pouvez contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Bien cordialement.

---